

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 128 (2002)  
**Heft:** 08

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Institut suisse de **police** à Neuchâtel

CONCOURS

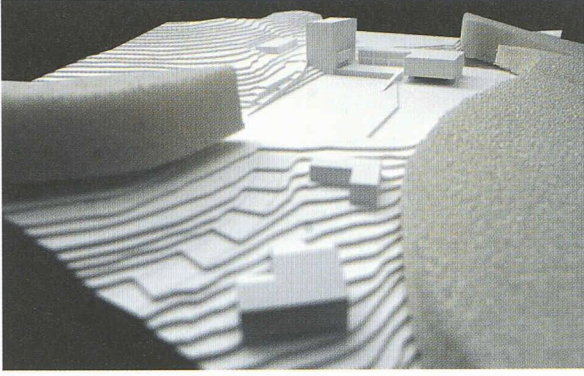
Ce concours de projet à deux degrés a été ouvert par la Fondation de l'Institut Suisse de Police, selon une procédure ouverte conforme à l'AIMP. La fondation a été créée en 1946 pour assurer la formation de base et continue des policiers et cadres. L'objectif principal du concours prévoit, pour l'ensemble des besoins de l'ISP, la recherche de solutions urbaines et architecturales de qualité, fonctionnelles et économiques. Le site d'étude, à 600m d'altitude, se trouve sur le territoire de la commune de Neuchâtel, dans une clairière de la Forêt du Chanet à l'Ouest des Gorges du Seyon. Sa pente est orientée Est-Sud-Est.

Au premier degré, l'organisateur a enregistré 80 inscriptions et reçu 64 projets - 58 remis dans les délais et 6 hors délais - qui ont tous été admis au jugement. Les critères de jugement prédominants au premier tour ont été la qualité de l'intégration dans le site, la qualité architecturale des ouvrages proposés, la gestion des accès et de la circulation. La quantité, la qualité et la diversité des propositions ont confirmé l'opportunité d'organiser un concours à deux degrés. Huit projets, contenant un réel potentiel de développement en vue d'une réalisation, ont été retenus pour poursuivre l'étude en deuxième phase sans levée de l'anonymat.

Le jury, présidé par Kurt Aellen, était composé de MM. Claude Frey, Vittorio Magnago Lampugnani, Philippe Meier, Heinz P. Steffen, Pierre-Henri Bolle, Jörg Sundhoff, Fabien Coquillat, Anton Widmer et Mme Renée Etienne. A l'issue du jugement du deuxième degré, huit prix, d'une valeur totale de 154 000 francs, ont été remis aux huit équipes retenues.

## Palmarès

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>1<sup>e</sup> prix, 1<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 30 000.-</b> |
| <i>Paolo Amaldi et Federico Neder, Genève</i>                |                     |
| <b>2<sup>e</sup> prix, 2<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 28 000.-</b> |
| <i>Atelier Pont 12, Lausanne</i>                             |                     |
| <b>3<sup>e</sup> prix, 3<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 26 000.-</b> |
| <i>Salvatore Chillari, Michel Egger, Eric Ott, Neuchâtel</i> |                     |
| <b>4<sup>e</sup> prix, 4<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 18 000.-</b> |
| <i>Maier Hess architekten, Zurich</i>                        |                     |
| <b>5<sup>e</sup> prix, 5<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 16 000.-</b> |
| <i>Philippe Gossin, x architectes, Neuchâtel</i>             |                     |
| <b>6<sup>e</sup> prix, 6<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 14 000.-</b> |
| <i>Graf &amp; Rouault architectes, Lausanne</i>              |                     |
| <b>7<sup>e</sup> prix, 7<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 12 000.-</b> |
| <i>Ichnos SA, Genève</i>                                     |                     |
| <b>8<sup>e</sup> prix, 8<sup>e</sup> rang</b>                | <b>Fr. 10 000.-</b> |
| <i>GROUP8, Genève</i>  |                     |



## 1<sup>e</sup> prix, 1<sup>e</sup> rang

Paolo Amaldi et Federico Neder, Genève

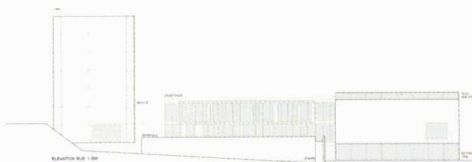
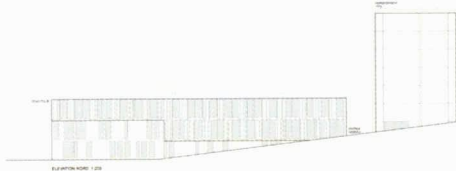
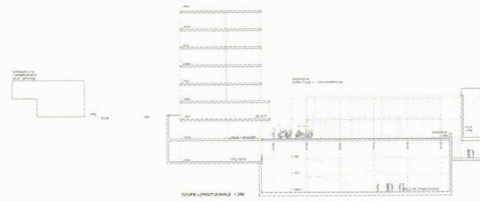
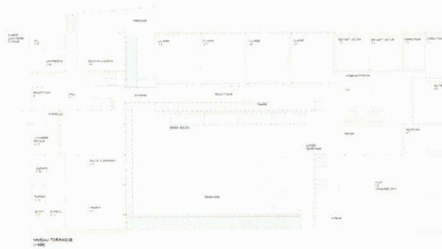
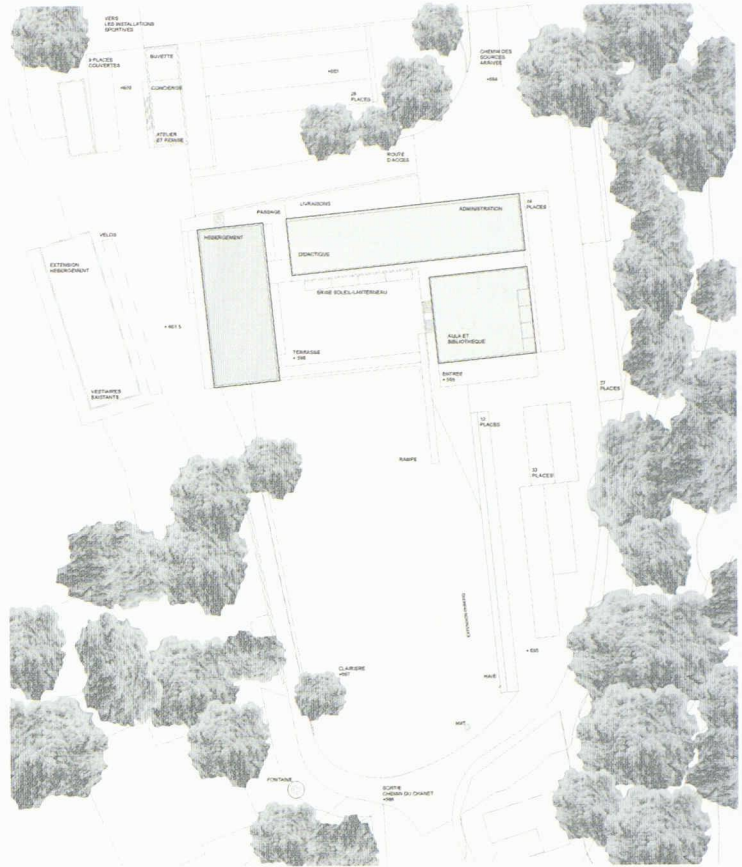
Fr. 30 000.-

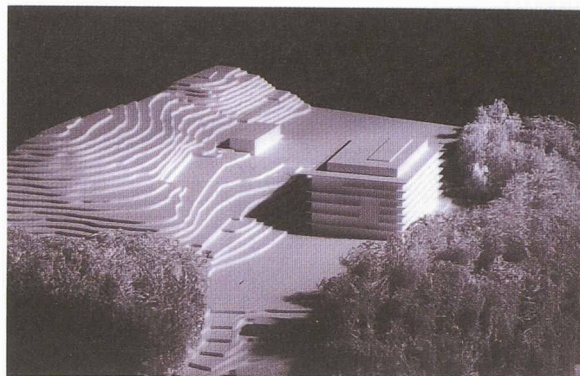
Le bâtiment de l'hébergement s'installe à l'ouest de la parcelle et domine la composition sans être hors d'échelle. Les deux autres parties du projet (didactique et aula) s'articulent autour d'une terrasse qui s'ouvre largement vers le paysage lacustre et alpin. Cet espace extérieur est l'élément majeur de la composition.

Bien qu'il regrette que l'arrière du projet ne soit pas mieux développé, alors que l'ensemble des salles de cours et l'administration s'ouvre sur cet espace extérieur, le jury est convaincu par la capacité du projet à réunir toutes les activités dans une diversité spatiale. Les parcours sont bien organisés et variés. Cependant la circulation verticale de l'escalier principal et de la rampe entrent en concurrence. La dimension et la hiérarchie des enchaînements spatiaux depuis l'entrée devraient être encore améliorées, afin d'obtenir une richesse spatiale encore plus manifeste. De même, les intentions volumétriques (découpage clair en maquette) ne trouvent pas leur écho dans l'organisation du projet.

En choisissant de superposer de manière simple les activités de même type, l'auteur du projet démontre une rationalité constructive. Le volume proposé se situe en-dessous de la moyenne des projets. Il serait appelé à être légèrement augmenté au vu des quelques surfaces manquantes.

Le projet défend une image ouverte de la police. Il dégage des espaces extérieurs importants qui participent à cette volonté d'inscription « douce » dans ce territoire. Le langage architectural employé traduit aussi cette intention. De manière générale et malgré les critiques formulées, le jury est convaincu que ce projet de qualité recèle un grand potentiel de développement.





**2<sup>e</sup> prix, 2<sup>e</sup> rang**

**Fr. 28 000.-**

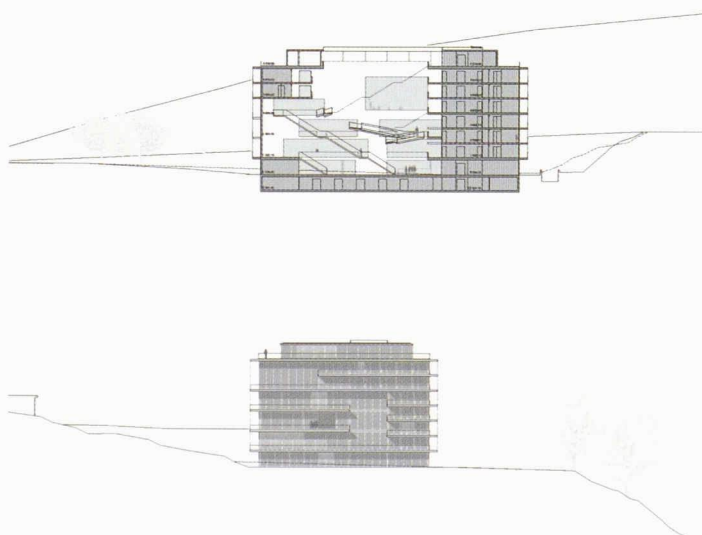
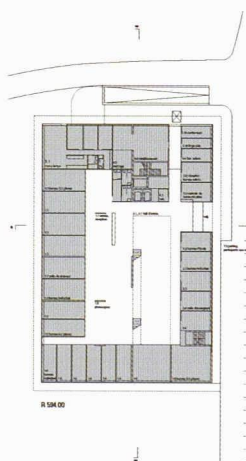
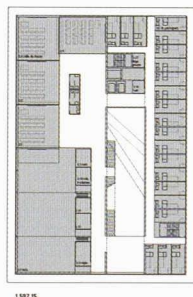
*Atelier Pont 12, Lausanne*

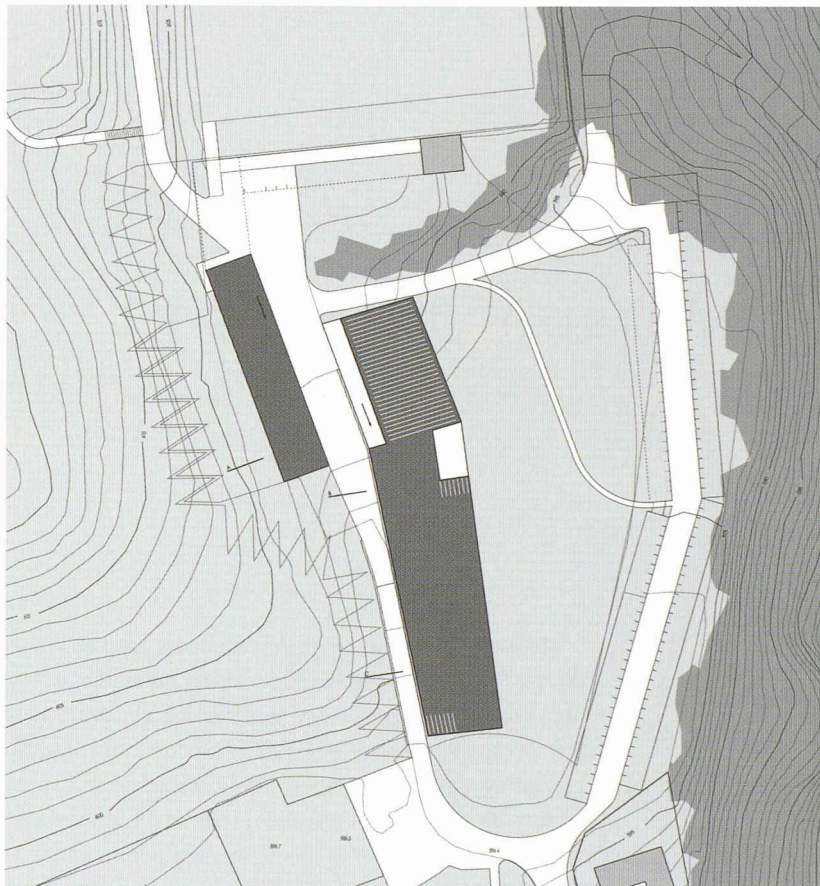
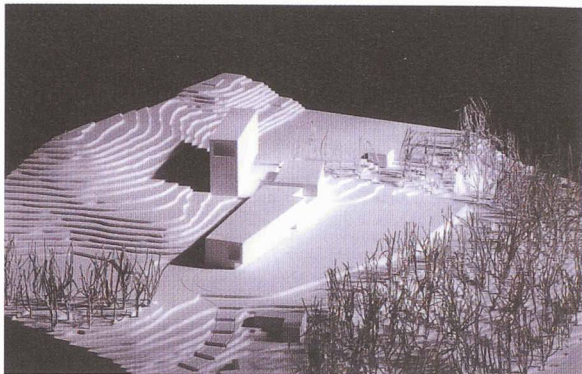
Le programme des locaux, surpassant légèrement la surface exigée, est logé dans un unique volume compact. Il en résulte un parallélépipède de dimensions imposantes situé au nord du terrain. Même si l'impact sur le site est violent, les rapports créés entre bâti et paysage sont riches et diversifiés,

Au nord, la topographie doit être modifiée pour accueillir le volume bâti, sans toutefois créer le dégagement nécessaire à une bonne assise de celui-ci.

Le caractère du bâtiment, dont la puissance est tempérée par la composition des façades vitrées structurées partiellement en double, respectivement triple hauteur, est introverti. La relation entre les différents secteurs fonctionnels est organisée au moyen d'une vaste cour intérieure. Idéal dans un contexte urbain dépourvu de prolongements extérieurs, ce parti est discutable dans un site privilégié comme la clairière du Chanet. Par contre, l'occupation péremptoire du site est exploitée avec talent pour obtenir des expositions intéressantes pour les habitations ou pour le restaurant, situé au dernier étage du bâtiment et bénéficiant d'une splendide terrasse.

Le jury regrette l'absence de relation fonctionnelle ou visuelle entre cour intérieure et espaces extérieurs, au niveau de l'entrée. De même, il déplore que les façades homogènes partiellement modulées par les coursives ne réfléchissent qu'insuffisamment la complexité de l'intérieur et suggèrent plutôt un bâtiment unitaire et résidentiel. Il note enfin que l'expression introvertie du nouvel institut risque de conférer à la police suisse une image trop renfermée sur elle-même.





**3<sup>e</sup> prix, 3<sup>e</sup> rang**

**Fr. 26 000.-**

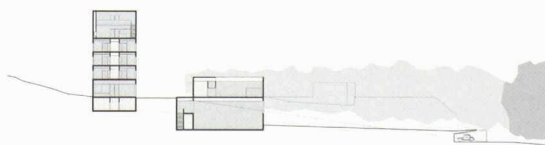
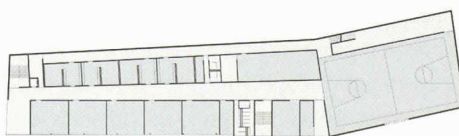
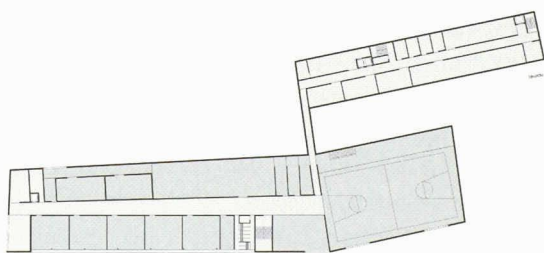
*Salvatore Chillari, Michel Egger, Eric Ott, Neuchâtel*

Le jury remarque que le projet n'a pratiquement pas évolué entre les deux tours du concours, à l'exception de quelques précisions mineures relatives à l'organisation spatiale du programme. Il reconnaît toutefois que la qualité du parti, déjà relevée au premier degré, s'est solidement confirmée aussi bien du point de vue de l'implantation que par la simplicité de la mise en place du programme. Il salue le langage architectural simple et précis de ce projet, en bonne adéquation avec la volumétrie.

Si le rez-de-chaussée du bâtiment d'habitation offre une grande qualité spatiale, celle-ci fait cruellement défaut dans les étages, traités de manière « carcérale ». De même, le couloir central évasé du bâtiment de l'école, bien qu'éclairé naturellement aux deux extrémités, n'arrive pas à créer une ambiance stimulante.

Le parti n'a cependant que partiellement les capacités à générer l'esprit de communauté entre les différents secteurs de l'institut : suivant la logique du projet, gymnastique, locaux didactiques et aula se détournent de l'espace d'accueil.

Le projet dénote un grand souci de rationalité dans le parti constructif et structurel, à l'exception du gymnase et de l'aula, où le dimensionnement des éléments porteurs et des hauteurs sont nettement insuffisants. L'extension proposée ne concerne que le bâtiment d'habitation. Le pavillon qui est supposé abriter les vestiaires du terrain de sports avoisinant, l'appartement du concierge et la buvette, ne peut décemment contenir l'entier de ce programme.



# Maison du **sport** à Lausanne

CONCOURS

Abritant le siège du Comité International Olympique (CIO) depuis 1915 et, aujourd'hui, un certain nombre de fédérations sportives internationales, Lausanne s'est vu attribuer le titre de capitale olympique en 1993. Afin de conforter ce statut, de dynamiser le rayonnement mondial de la ville en matière de sport et d'encourager l'installation de nouvelles fédérations et d'autres organes du sport international, la Municipalité de Lausanne a proposé de construire une Maison du sport international. Elle a confié ce soin à une société anonyme, dont le capital est détenu à parts égales par le CIO, l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne, et qui est soutenue par la Confédération. Le Conseil communal a accordé à cette société un droit distinct et permanent de superficie sur une parcelle à Vidy, occupée jusqu'alors par l'ancienne auberge de Jeunesse.

La Maison du sport international est destinée à abriter les bureaux de fédérations sportives dont on connaît mal le nombre, la taille et les besoins spécifiques. Il s'agit d'une structure d'accueil ouverte, capable d'évoluer dans le temps et de s'adapter aux besoins spécifiques des fédérations. Le maître de l'ouvrage envisage une construction par étapes, permettant de répondre à la demande par agrandissements successifs, ainsi que par modifications internes.

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage était présidé par Jean-Jacques Schilt, syndic de Lausanne, et comprenait les membres professionnels suivants : Patrick Berger, Bernard Bolli, Laurent Chenu, Regina Gonthier, Blaise Ph. Junod et Eric Perrette, architecte cantonal.

Le concours avait pour enjeu de répondre, par une proposition architecturale, à trois objectifs : conjuguer le programme à réaliser et le règlement urbanistique contraignant de la zone périphérique ; donner à l'ensemble un caractère emblématique propre à la Maison du sport international ; répondre à la fonctionnalité, à la polyvalence et à l'évolutivité du programme.

La volonté du maître de l'ouvrage de réaliser l'opération rapidement imposait de respecter le règlement de la zone périphérique sans attendre de nouvelles dispositions légales. Le développement du projet dans ce cadre contraignant

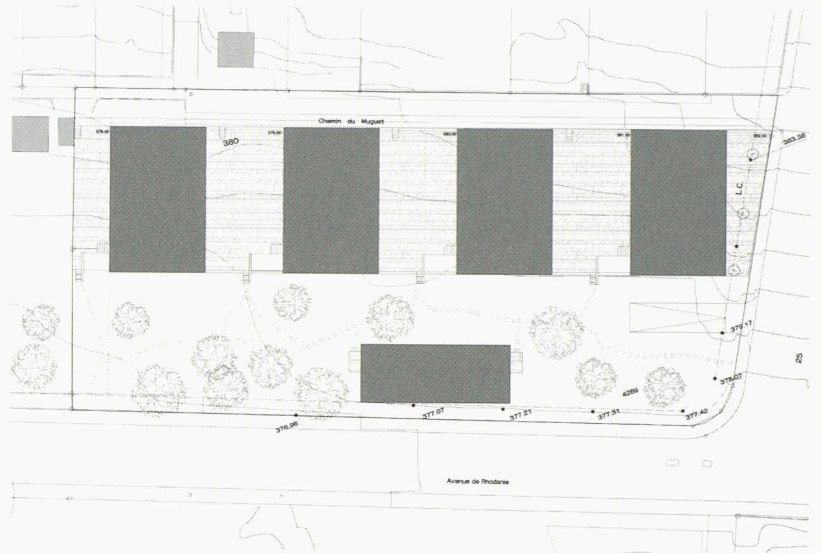
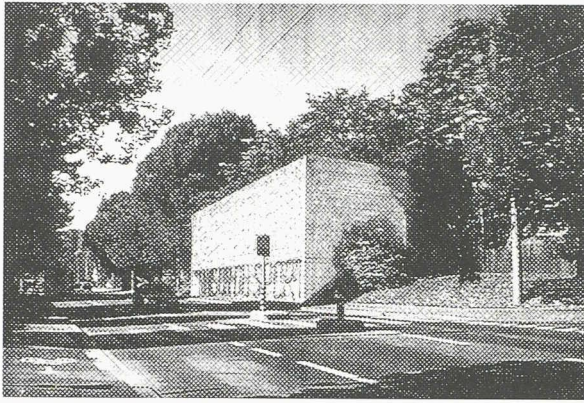
constituait une difficulté très particulière et la synthèse des objectifs représentait un véritable défi pour les concurrents.

Malgré le nombre restreint de possibilités d'implantation, de volumétrie et de typologie, les participants ont pu proposer des solutions diverses et riches d'enseignement sur le problème posé. Les cinq projets qui ont retenu l'attention du jury reposent moins sur de grands gestes que sur la mise en valeur des aspects architecturaux suivants : le jeu des volumes et la série ; la position et la lisibilité de l'accueil ; le caractère architectural permettant d'identifier l'institution ; la réalisation par étapes et les images intermédiaires de la Maison du sport international ; la liaison fonctionnelle entre les multiples corps de bâtiments imposés par le règlement ; l'inscription dans le paysage et le traitement des espaces publics ; le rapport à la topographie et aux différentes voies existantes ; la texture et la tectonique de l'enveloppe ; le confort et la flexibilité des lieux de travail ; l'économie des moyens.

Le jury se plaît à relever qu'une fois encore, le concours ouvert à tous démontre sa capacité à offrir au maître de l'ouvrage un large éventail de propositions très diverses, malgré des conditions réglementaires restrictives et à permettre d'identifier un projet lauréat de haute qualité.

## Palmarès

- |   |                     |
|---|---------------------|
| <b>1<sup>er</sup> prix, 1<sup>er</sup> rang</b>                   | <b>Fr. 40 000.-</b> |
| <i>Matti Ragaz Hitz Architekten AG, Liebefeld</i>                 |                     |
| <b>2<sup>e</sup> prix, 2<sup>e</sup> rang</b>                     | <b>Fr. 30 000.-</b> |
| <i>Dürig &amp; Rami, Zurich</i>                                   |                     |
| <b>3<sup>e</sup> prix, 3<sup>e</sup> rang</b>                     | <b>Fr. 25 000.-</b> |
| <i>Eckert Eckert Architekten AG et Xavier Calderon, Zurich</i>    |                     |
| <b>4<sup>e</sup> prix, 4<sup>e</sup> rang</b>                     | <b>Fr. 15 000.-</b> |
| <i>Un hangar sous le ciel Architectes associés sàrl, Lausanne</i> |                     |
| <b>5<sup>e</sup> prix, 5<sup>e</sup> rang</b>                     | <b>Fr. 10 000.-</b> |
| <i>Architram HS SA, Renens</i>                                    |                     |



**1<sup>er</sup> prix, 1<sup>er</sup> rang**

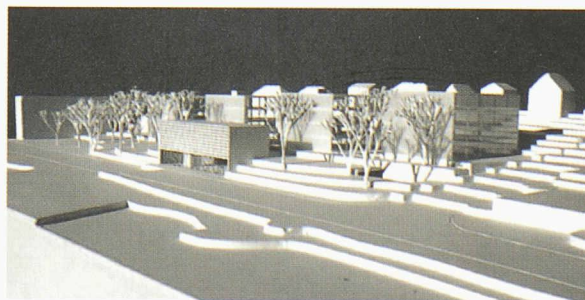
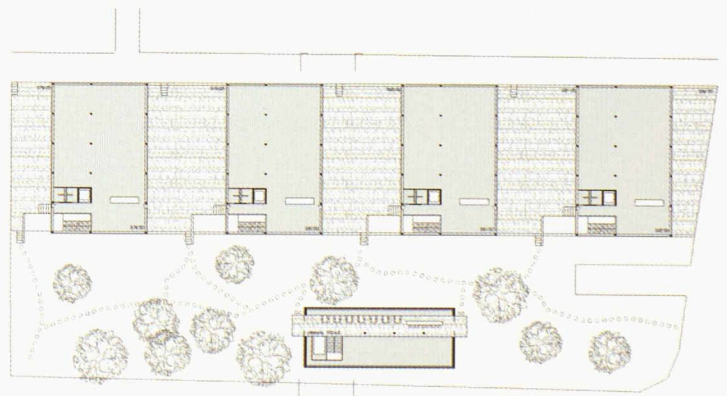
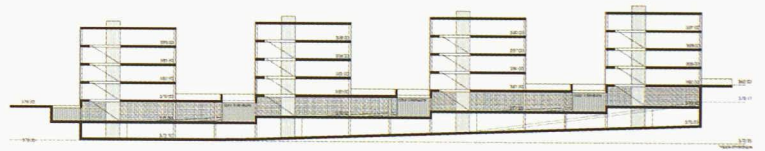
**Fr. 40 000.-**

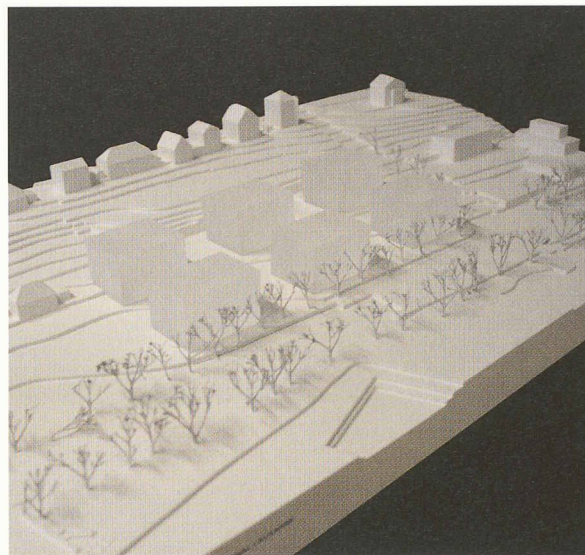
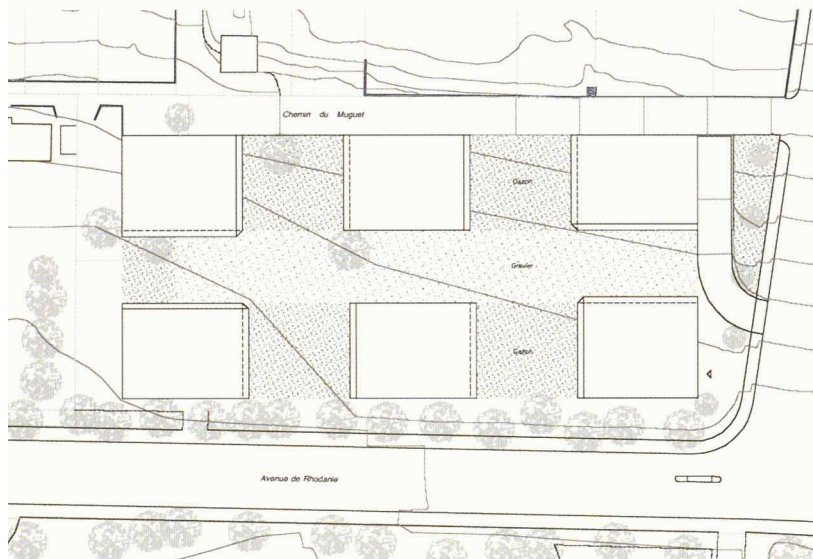
*Matti Ragaz Hitz Architekten AG, Liebefeld*

Le projet se caractérise par un petit bâtiment détaché, implanté le long de l'avenue de Rhodanie, qui représente le signe immédiatement visible de la Maison du sport, et par une partie haute, en retrait, occupée par une terrasse minérale, au niveau du chemin du Muguet, qui soutient quatre volumes identiques et transparents affectés aux bureaux. Le bâtiment d'accueil, couronné par les salles de réunion, contient un hall à double hauteur avec une cafétéria en galerie transversale dont les deux extrémités sont accessibles depuis le jardin arborisé.

Le jury estime que l'ensemble du projet s'impose avec évidence par la pertinence et la force tranquille de ses choix, la simplicité et l'efficacité du dispositif, la mise en valeur claire et nuancée de chaque séquence thématique : parcage, accueil, dépôt des archives, travail, récréation, végétation. Le parcours d'accès est particulièrement réussi, tant par l'élégance du geste que par la succession des espaces et le traitement de la lumière. L'implantation des volumes évite le schématisme en épousant délicatement la topographie. Il s'ensuit que la parcelle reste perméable de tous côtés en de multiples accès secondaires. L'orientation des quatre volumes rectangulaires ménage la perception du lac depuis l'arrière, en particulier depuis le chemin du Muguet.

La disposition des escaliers et des ascenseurs à l'angle sud-ouest des bâtiments de bureaux libère le plan d'étage et lui confère une polyvalence durable. L'asymétrie de la structure porteuse y concourt de manière cohérente. Le traitement des surfaces extérieures est soigneusement différencié, qu'il s'agisse des sols ou des façades. La construction par étapes est vraisemblable.





**2<sup>e</sup> prix, 2<sup>e</sup> rang**

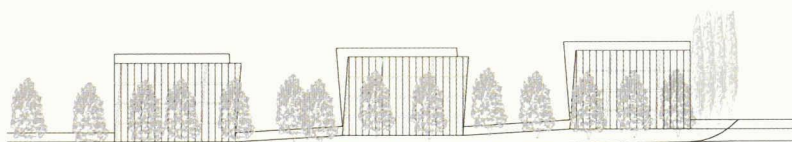
**Fr. 30 000.-**

*Dürig & Rämi, Zurich*

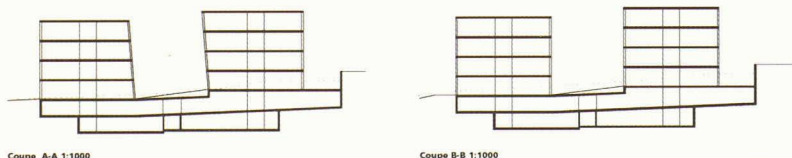
Le projet, conforme au règlement, se caractérise par la franchise de son insertion dans le site. Il reconnaît la double orientation et occupe volontairement l'ensemble de la parcelle. L'auteur a cherché à définir les limites strictes de l'espace à disposition au moyen de six volumes identiques par les dimensions, mais différents par les légères inclinaisons prismatiques qui affectent les faces internes de l'ensemble. Il en résulte un effet sculptural et une dynamique qui multiplie les perceptions et déconstruit subtilement les espaces extérieurs et intérieurs.

Le jury estime que la recherche d'un langage architectural emblématique pour la Maison du sport international se caractérise par l'aspect monumental de l'ensemble, sublimé par le déséquilibre des corps de bâtiment. Vue de l'extérieur, les quatre étages de ces derniers sont littéralement enchâssés dans des écrins de verre sereinement posés sur le terrain. Cependant, il déplore que le bâtiment situé à l'angle sud-est, qui abrite les locaux communs, soit peu identifiable et banalise la fonction d'accueil.

Le maintien de la topographie du site accentue les différenciations volumétriques. Par l'alternance d'édifices et d'espaces ouverts, le projet établit de très bonnes relations visuelles avec l'environnement et ménage généreusement la perception du paysage. Le traitement du sol extérieur, gravier dans la zone centrale et gazon dans les intervalles latéraux, contredit les possibilités d'accès périphériques et reste, de ce fait, incompréhensible aux yeux du jury. De même, celui-ci estime que la rampe d'accès au parking entre en conflit avec la zone centrale piétonnière.

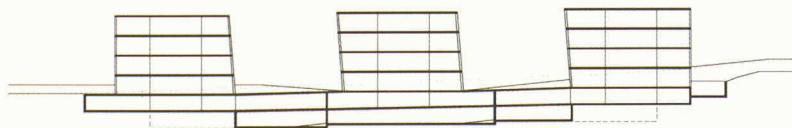


Elevation sud (Avenue de Rhodanie), 1:1000

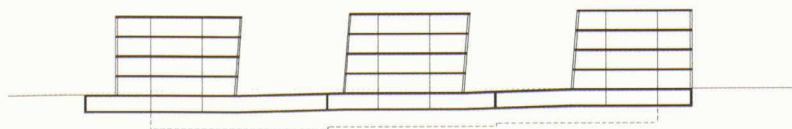


Coupe A-A 1:1000

Coupe B-B 1:1000

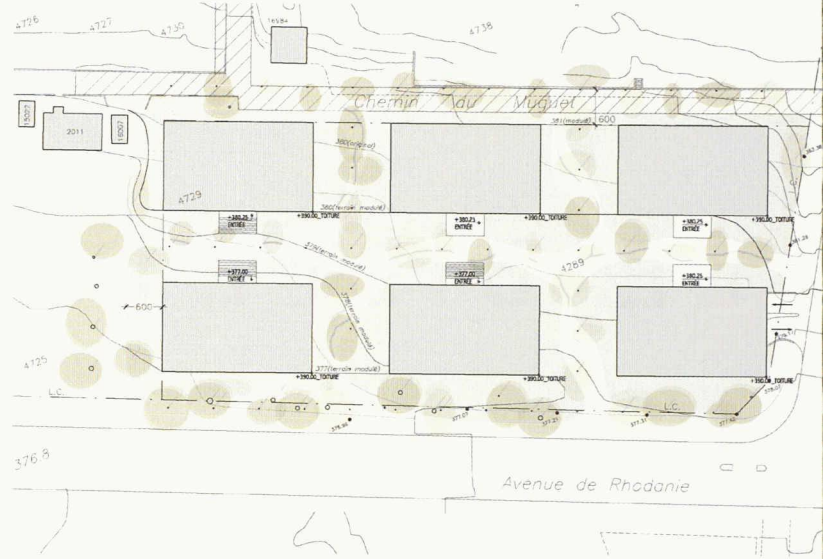


Coupe C-C 1:1000



Coupe D-D 1:1000





### 3<sup>e</sup> prix, 3<sup>e</sup> rang

Fr. 25 000.-

Eckert Eckert Architekten AG et Xavier Calderon, Zurich

Ce projet tire parti de la contrainte du règlement de la zone périphérique en proposant la mise en série radicale de six volumes architecturaux identiques, disposés régulièrement sur le terrain et soumis à la même cote de toiture. Cet ensemble est immergé dans une plantation relativement dense d'arbres de haute tige. Le cheminement dans les espaces publics accompagne la liberté du plan d'aménagement végétal. Les accès sont possibles depuis les quatre côtés de la parcelle.

Le jury estime que l'unité issue de la conjugaison de l'architecture et du végétal, dans laquelle la figure géométrique de l'une contraste avec la liberté de la nature de l'autre, est renforcée par l'architecture proprement dite, mise en pensée depuis l'espace intérieur et privilégiant la vue au travers des volumes et des intervalles végétalisés. La conception de la façade confirme le parti pris de la simplicité en présentant une enveloppe lisse, sans relief et transparente. Ces choix techniques et spatiaux s'associent au réalisme de la fonctionnalité des bureaux. Le plan de l'étage courant présente une grande flexibilité. Sa définition, élaborée jusqu'à un certain niveau de détail, démontre sa faisabilité et tente une synthèse de la structure, de l'enveloppe, du second œuvre et du mobilier.

L'ensemble de la proposition affirme une forte identité, une efficacité d'usage alliée à une économie formelle. Par contre, le jury déplore l'accueil banalisé, qui reste peu identifiable et peu visible. Enfin, la pertinence de la création d'une «forêt» se révèle peu appropriée à la spécificité de la Maison du sport international et n'a pas l'évidence des qualités du projet qui ont été relevées.

